Commission nationale de la certification professionnelle

Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence intégration au bâti

CATEGORIE: B

Vue d'ensemble Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification: Spécifique : Construction, bâtiment et travaux publics -Second oeuvre Code(s) NAF: 42.21Z , 42.22Z , 43.21A , 43.21B , 43.22A , (43.22B , (43.29A , (43.29B) 43.31Z , 43.32A , 43.32B , 43.32C , 43.33Z , 43.34Z , 43.39Z , 43.91A , 43.91B , (43.99A , (43.99B , (43.99C), 43.99D , (43.99E) Code(s) NSF: 227t Code(s) ROME: F1610 Formacode: -Date de création de la certification : 01/01/2015 Mots clés : (installations photovoltaîques , Module solaire , Solaire photovoltaïque , **Energies renouvelables**

Identification

Identifiant: **1849**Version du: **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

pas de recommandation formalisée

Non formalisé:

■ La formation

"Générateur
photovoltaïque
raccordé au réseau compétence intégration
au bâti" permet de
valider le critère de
compétences d'un
référent technique
dans le cadre d'une
demande de
qualification RGE dans
le domaine des
systèmes
photovoltaïques.

Norme(s) associée(s):

_

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former des professionnels de terrain aux techniques d'installation de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau dans le domaine de l'intégration au bâti, pour leur permettre de réaliser à leurs clients des installations selon les règles de l'art. L'installateur possèdera les compétences nécessaires pour dimensionner et installer des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau dans le domaine de l'intégration au bâti. Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine du solaire photovoltaïque.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Commission nationale de la certification professionnelle

La certification a pour objet de :

Etre capable de situer à un client le contexte environnemental du photovoltaïque, réglementaire, marché et label de qualité ; Expliquer à un client le fonctionnement d'un système photovoltaïque ; Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'un système photovoltaïque raccordé au réseau ; Savoir choisir une configuration de système photovoltaïque en fonction de l'usage et du bâti ;

Connaître le module photovoltaïque ;

La protection des biens et des personnes ;

Savoir utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture ;

Connaître les points clés d'une mise en œuvre des modules photovoltaïque.

Modalités générales

La certification se déroule en continu sur une durée minimale de 3 jours.

La certification comprend une partie théorique dont la déroulé pédagogique doit être conforme aux prescriptions de Qualit'EnR.

La certification comprend la réalisation de travaux pratiques sur une plateforme pédagogique conforme au cahier des charges de la formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence intégration au bâti » prescrit par Qualit'EnR.

L'intervenant doit être un formateur agréé pour dispenser la certification.

Liens avec le développement durable

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance professionnelle :

Approfondir ses compétences techniques permettant d'enrichir son portefeuille de compétences

Voir ses compétences reconnues par son employeur au travers d'une certification officielle

Faire bénéficier à son employeur du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine du solaire photovoltaïque.

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet à l'entité utilisatrice de faire reconnaître le savoir-faire de l'entreprise et permet de justifier du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine du solaire photovoltaïque.

Public visé par la

Salariés d'entreprise,

demandeurs d'emploi,

apprentis et étudiants

certification

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence intégration au bâti » demande de la part de l'apprenant d'avoir une maîtrise en couverture ou en intégration au

Centre(s) de passage/certification

Commission nationale de la certification professionnelle

bâti.

Compétences évaluées

A l'issue de la certification, les apprenants devront être capables de :

Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'un système photovoltaïque ;

Concevoir et dimensionner une installation solaire photovoltaïque ; Organiser les points clés d'une installation solaire photovoltaïque au niveau de l'intégration au bâti de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite

 Les organismes de formation agréés par Qualit'EnR

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certifiés en 2015 : 108

Autres sources d'information

http://www.formation-enr.org/